



MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 16^e jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

sont présents : M. Sébastien L'Écuyer, maire
M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

aussi présent: M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance
La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 04.
M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.
2. Acceptation de l'ordre du jour
Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé:
 1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
 2. Acceptation de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024
 4. Résolution
 - 4.1. Résolution 2024-12-16-01 concernant le calendrier des séances ordinaires
 - 4.2. Résolution 2024-12-16-02 concernant le maire suppléant
 5. Varia
 6. Période de questions
 7. Levée de la séance
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024
Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 soit adopté.
4. Résolution
 - 4.1. Résolution 2024-12-16-01 concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025
Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune,

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h 30:

• 6 janvier • 10 février • 10 mars • 7 avril • 5 mai • 2 juin • 7 juillet • 4 août
• 8 septembre • 6 octobre • 3 novembre • 8 décembre;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

4.2. Résolution 2024-12-16-02 concernant le maire suppléant

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Sylvain Roy comme maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire du mois de juin 2025.

5. Varia

6. Période de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Martin Côté
secrétaire

Sébastien L'Écuyer
maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.